

77.500.30

Bruxelles, le 3 octobre 1989 u r g e n t

00110hhhhh

Au Bureau de l'intégration, DFAE/DFEP

Copies:

- DFTCE: . M. Mühlemann, Secrétaire général
- . M. Bürki, Directeur, OFT
- . M. Furrer, Collaborateur personnel du Chef du DFTCE
- . M. Chappuis, OFT
- DFJP: . Off. féd. de la police
- . M. Zünd
- DFAE: . Secrétariat du Chef du Département
- . Secrétariat du Secrétaire d'Etat Jacobi
- . Div. pol. I
- . DDIP
- DFEP: . Secrétariat du Chef du Département
- . Secrétaire d'Etat Blankart
- . M. l'Ambassadeur Arioli
- . OFAEE
- DFF: . M. Landgraf, Secrétaire général
- . Adm. féd. des douanes

- M. Baerfuss, BI, DFAE/DFEP

Par D/Care:

Ambassades de Suisse à Paris, Rome, Vienne et Bonn

la Haye

Négociations transports Suisse-CE

Entretien avec le Commissaire Van Miert (VM)

En vue du Conseil transport informel des 5 et 6 octobre, et du Conseil transport du 16 octobre, soussigné a rencontré ce matin VM pour s'entretenir du dernier état de la situation et lui rappeler les points essentiels de la position suisse.

1. Après avoir exprimé sa gratitude pour l'accueil que le Conseiller fédéral Ogi lui a réservé en juillet dernier en Suisse, VM déclara qu'en fait rien n'avait changé par rapport au mois de juin: il marqua son appréciation pour l'effort financier considérable que la Suisse est prête à faire pour le développement du transport combiné, et estima que les efforts que la Suisse serait prête à faire sur la route constituent une marque de bonne volonté appréciable, mais ne sont rien de plus.

2. Soussigné rappela qu'avant de commencer les travaux d'infrastructure pour développer les capacités de transport combiné, le Conseil fédéral aurait besoin, dans le cadre d'un accord avec la CE, d'assurances formelles que celle-ci réaliserait sur son

territoire les mesures d'accompagnement nécessaires. VM acquiesça en relevant que la responsabilité de ces travaux incombait aux Etats membres, et que la Communauté quant à elle pouvait stimuler les Etats et fixer un cadre adéquat.

3. Enfin, VM souligna qu'on ne pouvait pas dissocier le dossier suisse du dossier autrichien: toutes mesures de rétorsion prises contre l'Autriche devrait aussi l'être contre la Suisse. Or, VM se montre très préoccupé par la situation en Autriche. D'autres mesures unilatérales, qui vont au-delà du Nachtfahrverbot, sont en préparation et VM n'a pas pu obtenir de stand-still. Le gouvernement autrichien ne lui a donné aucune assurance qu'il ne prendrait pas d'autres mesures unilatérales, malgré le processus de consultation mis en place. Et si l'Autriche prend encore une mesure unilatérale, la CE ne pourra plus rester sans réagir: elle devra prendre des mesures de rétorsion, avec les conséquences que cela implique.

4. Aussi, je me demande s'il ne serait pas opportun d'établir un contact informel avec le gouvernement autrichien pour le dissuader de prendre de nouvelles mesures unilatérales: celles-ci conduiraient à une dégradation grave de la situation en Autriche et en Suisse, mettraient en péril la réalisation de la NLFA et bloqueraient toute solution au problème du transit transalpin.
de TSCHARNER